

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 18 février 2022

[REDACTED]

**OBJET : Réponse – Demande d'accès aux documents  
N/Réf. (dossier) : 6410/2022-11**

[REDACTED]

La présente est en réponse à votre demande d'accès aux documents datée du 18 janvier 2022 « en lien avec le passeport vaccinal », soit :

« 1) Entre le 1er décembre 2021 et le 15 janvier 2022, est-ce que le MSSS a été consulté en lien avec le passeport vaccinal? Si oui, svp fournir tout document en lien avec les consultations en question.

2) Entre le 1er décembre 2021 et le 15 janvier 2022, est-ce que l'INSPQ a été consulté en lien avec le passeport vaccinal? Si oui, svp fournir tout document en lien avec les consultations en question.

3) Entre le 1er décembre 2021 et le 15 janvier 2022, est-ce que l'INESSS a été consulté en lien avec le passeport vaccinal? Si oui, svp fournir tout document en lien avec les consultations en question.

4) J'aimerais avoir les informations et documents (entre le 1 décembre 2021 et le 15 janvier 2022) en lien avec le passeport vaccinal et, notamment, toute correspondance contenant un ou plusieurs des mots-clés parmi les suivants : « passeport vaccinal », « preuve de vaccination », « preuve vaccinale », « code QR ».

5) Est-ce qu'une mise à jour de Avis sur les passeports immunitaires du 1er avril 2021 (en ligne : <https://www.inspq.qc.ca/publications/3123-avis-passeport-immunitaire-covid19>) est prévue? Si oui, svp fournir les détails et la date et les modalités prévus de la mise à jour.

6) Le compte-rendu de la réunion du 24 février 2021 du Comité de Direction mentionne (p. 2/5) : « DGTI : Rédiger une note d'information à l'attention des autorités sur la création et le contenu du code. »

...2

Serait-il possible d'en avoir copie de cette note?

7) J'aimerais avoir les informations et documents (entre le 15 février 2021 et le 28 février 2021) en lien avec le passeport vaccinal et, notamment, toute correspondance contenant un ou plusieurs des mots-clés parmi les suivants : « passeport vaccinal », « preuve de vaccination », « preuve vaccinale », « code QR ». »

L'Institut national de santé publique du Québec ne détient aucun document visé par les points 1, 3 et 6.

Pour le point 2 de votre demande, l'Institut n'a pas été consulté en lien avec le passeport vaccinal et ne détient donc pas de document.

Pour le point 5 de votre demande, une mise à jour de l'Avis sur les passeports immunitaires du Comité d'éthique de santé publique n'est pas prévue.

En ce qui concerne les points 4 et 7 de votre demande, vous trouverez en pièce-jointe les documents accessibles détenus par l'Institut.

En vertu des articles 53, 54 et 59 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, certains documents ont été caviardés lorsqu'ils comportaient des renseignements personnels pour lesquels les personnes concernées n'ont pas consenti à leur communication.

Certains documents visés ne peuvent être communiqués en vertu des articles 9, 37 et 39 de la Loi, plus particulièrement en lien avec l'élaboration de l'Avis sur les passeports immunitaires du Comité d'éthique de santé publique. Ces documents sont, soit des ébauches et versions préliminaires de rapports, soit des analyses, avis ou recommandations.

D'autres documents relèvent plutôt de la compétence du ministère de la Santé et des Services sociaux puisqu'ils ont été produits par lui ou pour son compte. Conformément à l'article 48 de la Loi, nous vous référons, pour ces documents, à leur responsable de l'accès aux documents respectif.

Vous trouverez ci-annexée une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,

[REDACTED]  
**Julie Dostaler**  
**Secrétaire générale**

p. j. - Avis de recours  
- Documents

N/Réf. (correspondance) : 2022-8242